

DÉCISION N°2025-006

**Demande de subvention au titre de la politique culturelle
départementale pour le ciné plein air**

Le Maire de la Commune de Chaniers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2021/08/050 du 8 novembre 2021, et notamment le point 26, portant délégation de pouvoirs données au Maire par le Conseil municipal, pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions - délégation générale concernant toute demande de financement et de subvention en fonctionnement et en investissement»,

Vu la possibilité d'obtenir une subvention du Département de la Charente-Maritime dans le cadre de l'organisation d'évènements dans les domaines du spectacle vivant, de l'audiovisuel, des arts plastiques, du sport et du tourisme.

Considérant que la séance de cinéma en plein air « Wonka » proposée le samedi 09 août 2025 à 22h, au communal, peut être éligible à une subvention étant donné la nature de l'activité proposée,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers sollicite une subvention au titre de la politique culturelle départementale pour l'organisation de sa manifestation « cinéma plein air » organisée le samedi 09 août 2025.

ARTICLE 2 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 10/04/2025 et de sa publication le

Fait à Chaniers, le 10/04/2025

Le Maire, Eric PANNAUD

